

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 mars 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 14 mars 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, PORCHER Eva.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, CHAUVIN Stéphanie, HEUZÉ Sophie.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme Chauvin a donné procuration à Mme Boucher.

Mme Eva PORCHER est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Votants : 12

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 19/2/2025

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée:

Aménagement de pistes cyclables : Pôle de proximité : Chemin des Gouraudries mitoyen avec Saint Martin des Fontaines et L'Hermenault. Autorisation de travaux pour ces deux communes sur la partie appartenant à Saint Valérien.

Le conseil municipal autorise la commune de St Martin des Fontaines à effectuer des travaux d'aménagement sur le chemin des Gouraudries afin de le transformer en piste cyclable. Vote favorable par 11 voix sur 11 votants.

Le conseil municipal autorise la commune de L'Hermenault à effectuer des travaux d'aménagement sur le chemin des Gouraudries afin de le transformer en piste cyclable. Vote favorable par 11 voix sur 11 votants.

5/3/2025 : Conférence des Maires conjointe Pays de Fontenay Vendée et Vendée Sèvre Autise : Réflexion sur la création d'une communauté d'agglomération.

Maître Landot a exposé les atouts et les freins d'une fusion entre les 2 communautés de communes. Un territoire composé de 40 communes et de 52 000 habitants (36 000 et 16 000). Plusieurs syndicats sont déjà communs et des compétences présentes dans les 2 structures actuelles.

La création d'une communauté d'agglomération offrirait plus de visibilité au niveau régional et national. Mais aussi peu d'économie d'échelle possible et des contraintes supplémentaires. Pas de décision précipitée mais une première réflexion à reprendre après 2026 avec les nouveaux conseils municipaux.

Ecole : Compte-rendu du Conseil d'école (18 mars) : Effectifs et perspectives.

Les effectifs actuels du RPI Pouillé-Saint Valérien sont de 91 et de 92 pour l'année scolaire 2025-2026. Les perspectives sont source d'inquiétude pour 2026-2027 car il y aura 17 élèves de CM2 en moins pour seulement 3 arrivées en petite section (2024 : forte baisse du nombre de naissances).

Demandes de subvention :

Comme chaque année, l'ADMR a adressé 2 courriers au conseil municipal afin de solliciter une subvention pour l'année 2025, pour le service de soins infirmiers (SSIAD) et pour le service d'aide à domicile. Les montants calculés pour la commune de St Valérien sont respectivement de 191 € et 660 €.

Le conseil accepte de verser les subventions suivantes, par 11 voix pour sur 11 votants :

Service infirmier : 191 €

Service d'aide à domicile : 660 €

VOIRIE : Devis Chauvelière.

Une portion du chemin d'accès menant à La Chauvelière est communal et fortement dégradé.

L'entreprise Eiffage a établi un devis pour un montant de 3 055 € HT.

Le conseil valide ce devis à l'unanimité.

Arrivée de M Guillaume Coulais

Demande : Installation d'un éclairage public à Claveau.

Le hameau de Claveau n'est pas éclairé, une demande a été adressée au conseil municipal afin de sécuriser cette partie de la commune. Un devis a été demandé par la mairie auprès du SYDEV. Le montant estimatif pour l'installation d'un lampadaire s'élève à 1 418 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de l'étude définitive par le SYDEV.

TRAVAUX : Cuisine de la salle des fêtes.

La commission « Bâtiments » va se réunir de nouveau afin d'étudier les devis pour le matériel (réfrigérateur, lave-vaisselle, évier, lave-mains, meuble de rangement, paillasse en inox, plaques de cuisson).

La Sapinerie : Plantations d'arbres.

M Gachignard a contacté le Conseil Départemental qui propose aux communes un programme de plantations d'arbustes. Une partie, d'une surface de 1 300 m², sera donc plantée avec 7 essences différentes puis entretenue pendant une période de 2 ans par le Département. La commune aura en charge le broyage de la parcelle avant les travaux de plantation.

Le conseil valide ce programme par 12 voix sur 12 votants et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Vendée.